DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE (LOIRE ATLANTIQUE)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le trois janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS: Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Franck COUTY, Monsieur Madame Léa GUILLET. Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, VÉRON, Monsieur Madame Valérie Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADIOT. Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉES: Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné procuration à Monsieur Frank GUILLAUDEUX,* Madame Sonia ESNAULT et Madame Jennifer GODIN

<u>ABSENTES</u>: Madame Sabine ANGIGNARD, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Magali PETITRENAUD

DCM n°002/2024 - 7.5.1

Rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY - présentation du projet au stade APD (Avant-Projet Définitif) - demandes de subvention auprès de l'État au titre de l'appel à projet commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités et au titre du Fonds vert 2024

Rapporteur: Monsieur COUTY

Le cabinet IPH de CESSON-SÉVIGNÉ (35) est chargé de la maîtrise d'œuvre relative à la rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY.

Sur la base de l'audit énergétique rendu en janvier 2023 par le cabinet ÉNERGIO, le cabinet IPH devait étudier l'ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur) du bâtiment (toiture et murs), le remplacement des menuiseries, l'éclairage LED, le raccordement au réseau de chaleur, le remplacement des sources de production d'eau chaude sanitaire, la régulation de la ventilation, la pose de sous-compteurs et la mise en place d'une GTC (Gestion Technique Centralisée).

Le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY a été présenté au groupe de travail constitué d'élus membres de la commission communale patrimoine au stade APD (Avant-Projet Définitif) le 22 décembre 2023.

Au stade APD, en raison de la présence d'amiante et de l'ajout du remplacement de deux portes coupe-feu, éléments non pris en compte au stade APS, le coût des travaux a été estimé à 1 367 930,00 euros HT hors PSE (Prestations Spécifiques Éventuelles). Le groupe de travail, lors de sa réunion en date du 22 décembre 2023, a proposé de retenir en PSE l'extraction sanitaire pour un montant estimé à 5 000,00 euros HT, soit 6 000,00 euros TTC. Pour rappel, lors du lancement de la consultation d'entreprises pour la désignation d'un maître d'œuvre, l'enveloppe de travaux avait été fixée à 1 250 000,00 euros HT.

Le projet au stade APD a été transmis aux élus le 03 janvier 2024.

Madame VÉRON demande des précisions sur les autres financements possibles. Il est répondu que le montant des subventions envisagé dans le plan de financement présenté est au maximum de ce qui est envisageable pour ce projet.

Monsieur le Maire apporte des précisions sur les travaux prévus dans ce programme d'investissement. Il dit que ce sont des gros travaux sans redistribution des espaces. Il ajoute que, avec ce programme de travaux, ces locaux datant de plus de quarante ans seront comme « neufs ».

Monsieur VANDAELE demande s'il est envisagé dans ce programme de travaux un réaménagement des espaces affectés à la restauration scolaire qui sont aujourd'hui étroits au vu de l'effectif des enfants accueillis. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas prévu. Madame GUILLET explique que l'organisation de ce service dans l'espace a été revu afin de le rendre plus adapté aux besoins.

Monsieur DUBOIS dit être interrogatif sur l'isolation envisagée au niveau de l'acrotère. Il trouve dommage qu'il ne soit pas prévu d'isoler l'acrotère. Monsieur COUTY répond que ce point sera revu avec le maître d'œuvre en charge de ce projet.

Vu la délibération numéro 184/2023 en date du 19 septembre 2023 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY au cabinet IPH de CESSON-SEVIGNÉ.

Vu la délibération numéro 263/2023 en date du 12 décembre 2023 portant approbation du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY au stade APS (Avant-Projet Sommaire) et autorisant le dépôt de demandes de subvention auprès de l'État au titre de l'appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités et au titre du Fonds vert 2024,

Considérant l'avis émis par les membres du groupe de travail réunis le 22 décembre 2023 qui proposent de retenir la PSE « extraction sanitaire »,

Considérant que ce projet porte sur des locaux concernés par les dispositions du décret numéro 2019-771 en date du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, appelé communément décret Tertiaire,

Considérant que ce projet est éligible à des subventions au titre de l'appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités au titre de l'année 2024 et au titre du Fonds vert 2024,

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte de l'estimation au stade APD du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY dans le cadre des demandes de subvention au titre de l'appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités au titre de l'année 2024 et au titre du Fonds vert 2024,

Considérant les catégories de dépenses éligibles à ce dispositif,

Le plan de financement prévisionnel de ce projet pourrait être établi comme suit :

Objet de la dépense	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	62 250,00 euros
Travaux (avec la Prestation Supplémentaire Éventuelle « extraction sanitaire »)	1 372 930,00 euros
Frais autres (diagnostics, mission Sécurité et Protection de la Santé, contrôle technique, étude géotechnique, recherche de réseaux, relevés topographiques,)	19 187,00 euros
TOTAL	1 454 367,00 euros

Objet de la recette	Montant HT
Appel à projet commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités (40% du coût total des travaux HT)	581 746,00 euros
Fonds vert (taux de subvention plafonné à 40% du montant hors taxes du coût estimatif des dépenses)	581 746,00 euros
Emprunt / autofinancement	290 875,00 euros
TOTAL	1 454 367,00 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **APPROUVE** le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY au stade Avant-Projet Définitif tel que présenté ;
- ARRÊTE le coût prévisionnel des travaux avec la Prestation Spécifique Éventuelle « extraction sanitaire » à la somme de 1 454 367,00 euros HT, soit 1 745 240,40 euros TTC ;
- SOLLICITE une subvention au titre de l'appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local) au titre de l'année 2024 d'un montant de 581 746,00 euros pour le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY;
- **SOLLICITE** une subvention au titre du dispositif « fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires », aussi appelé Fonds vert d'un montant de 581 746,00 euros pour le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY ;
- ARRÊTE le plan de financement prévisionnel tel qu'énoncé ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à assurer le financement de ce projet, quel que soit le montant des co-financements accordés et en cas de sur-réalisation ;
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 11 janvier 2024

Le Maire, Jean-Yves PLOTEAU La secrétaire de séance, Magali PETITRENAUD

Envoyé en préfecture le 11/01/2024 Reçu en préfecture le 11/01/2024

ID: 044-200078079-20240109-DCM_002_2024-DE

